

Compte rendu de la réunion de la commission voirie, patrimoine et sécurité du 22 juin 2020

Membres présents : Briffoteau Andrée, Burger Gaston, Fritsch Marcel

Membre excusé : Eyder Sébastien

Les points traités

1. Rappel des travaux engagés en 2019 qui restent à réaliser
 - a. Gravillonnage des rues de Mittelhausbergen, rue Le Corbusier, rue du Modulor et une partie de la rue de Strasbourg. Cette dernière a été rajoutée pour faire la jonction de la rue Modulor au carrefour de la rue de Mittelhausbergen
Les travaux sont programmés par l'entreprise Colas, du 25 au 30 juin
25 juin balayage de la chaussée
26 juin réalisation du gravillonnage
Suivi du balayage du surplus
Pour information une centaine de tonnes de gravillons sera répandu
 - b. Le marquage des passages pour piétons, des places de parking ainsi que différentes zones pour sécuriser les habitants sera réalisé dès que possible. Il faut respecter un certain délai.
Un passage dans les rues est envisagé par la commission pour étudier et améliorer l'existant avant la réalisation.
2. Discussion et proposition pour une éventuelle matérialisation de quelques places de stationnement devant le cabinet médical, devant le centre commercial et devant la mairie demandée par les locataires et utilisateurs de ces lieux.
Une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) est prévue aux trois endroits avec les dimensions réglementaires (largeur 3,30m et longueur de 5m), un panneau d'interdiction de stationnement indiquant que l'emplacement est réservé aux véhicules possédant une attestation (PMR) et un ou deux pictogrammes (silhouette en fauteuil)
Le reste sera utilisé pour des places de parking standard ayant une dimension de 2,50m de largeur.
Devant le cabinet médical on prévoit 4 places, devant le centre commercial 10 places et devant la mairie 4 places et en plus une place devant le bac à fleurs devant Richard Lang.
Devant les escaliers au centre commercial et devant la mairie un plot sera mis en place ainsi qu'une croix blanche matérialisée devant l'entrée de la pharmacie.

Une discussion a eu lieu sur un éventuel stationnement réglementé en y ajoutant une zone bleue pour améliorer encore plus le stationnement en partie à ces endroits et pour dissuader certains usagers à se garer dans la limite du raisonnable.

Les places en zone bleue sont des emplacements dont la durée est limitée à 1 heure à compter de l'heure d'arrivée du véhicule, ce qui serait contraignant pour certains usagers (réunion à la mairie, enterrement à l'église ou rdv chez le coiffeur, etc)

3. Une étude a été lancée pour la circulation, la vitesse et le stationnement dans toute la commune.

L'appel de candidatures a été mis en ligne au sein de la plate-forme : Alsace Marchés Publics

La prochaine réunion sera programmée après le premier rapport de cette étude